

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le vingt quatre septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE.

**Secrétaire de Séance** : Mme Isabelle LESUEUR

*Date de la convocation : 7 septembre 2021 – Affichage : 7 septembre 2021*

**Objet : Urbanisme : Taxe d'aménagement**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 novembre 2011, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 2 %.

Elle précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Elle propose donc de porter le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux de la taxe d'aménagement à 2.5 %.

**MAINTIENT** l'exonération sur les abris de jardin et places de stationnement comme mentionné dans la délibération du 7 novembre 2014.

Le Maire,



Fabienne TOUVARD



**REÇU**

**05 OCT. 2021**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**